

Réunion du
CONSEIL D'ADMINISTRATION de la F.N.A.R.E.C.
Angers – 11 décembre 2012

➤ **Début de la séance : 9 h 30**

Membres convoqués

			Présent	Absent
Pierre DROUET	- Président	(Sarthe)	✗	
Jean PODEVIN	- Vice Président	(Nord)	✗	
André DESCOUSSE	- Secrétaire	(Sarthe)	✗	
Jean NAUD	- Trésorier	(Charente Maritime)	✗	
Françoise TASSEL	- Membre	(Paris)		✗ excusée
Pierre Marie MARTIN	- Membre	(Côtes d'Armor)	✗	
Michèle HERR	- Membre	(Gironde)		✗ excusée
Maryvonne MONNIER	- Membre	(Maine et Loire)	✗	
Monique MACE	- Invitée	(Maine et Loire)	✗	

Maryvonne MONNIER, actuelle présidente de l'ARECA qui ne sera plus présidente en septembre prochain, a souhaité être accompagnée de Monique MACE, actuelle vice-présidente.

Ordre du jour

- Bilan / Impressions après le dernier congrès.
 - Après la réflexion engagée sur nos statuts, premières propositions pour une révision des représentations.
 - Objectifs de la FNAREC cette année.
 - Contacts et mise en œuvre avec les autres associations (CR de l'AG de la COFAEC du 1^{er} décembre)
-

- **Bilan / Impressions après le dernier congrès.**

Après un tour de table, une question de dégage : « Que peut-on (*que doit-on*) attendre d'un congrès ? » La réponse, s'il n'y en avait qu'une, se traduit par une évidence : « On participe à un congrès pour **travailler** plus que pour faire du **tourisme** et à partir de là, la tâche des organisateurs s'en verra facilitée ».

Des pistes, des remarques ?

- Un congrès doit être l'occasion pour chaque AREC d'y trouver une « **aide** » tant pour son **fonctionnement** que pour son **rayonnement**.

- Il serait regrettable qu'à l'issue d'un congrès des participants soient frustrés par le manque de temps consacré au travail, à la réflexion, à la recherche, à l'information.
La gestion du temps est donc un élément essentiel.
- Un congrès doit permettre aussi aux AREC de **communiquer entre elles**, d'où la nécessité de prévoir ces **temps d'échanges**. [*]
- C'est une « **équipe** » qui gère l'organisation d'un congrès, que l'AREC ait beaucoup ou moins d'adhérents... la répartition des tâches est impérative.
- Il est par ailleurs souhaitable que la communication, les échanges (hors congrès, au quotidien...) se développent (courrier, téléphone, mails, ... à terme « *réseaux sociaux* » et/ou « *Skype* » - *pourquoi pas ? - quand nous serons prêts !*)

[*] *La présentation de chaque AREC au début du congrès, sous forme de « diaporama », pourrait être repensée. En effet, malgré la qualité des productions, cette formule demeure quelque peu impersonnelle. Il serait intéressant de « voir » les délégués de chaque AREC à ce moment, leur donner éventuellement la parole... ce qui nécessiterait de réduire le nombre de diapositives et de respecter le temps imparti à chacun. Affaire à suivre, et dont les organisateurs du prochain congrès étudieront les modalités.*

- **Après la réflexion engagée sur nos statuts, premières propositions pour une révision des représentations.**

Comme cela a été demandé lors du Congrès de Bordeaux (cf. le compte rendu de l'AG de la FNAREC) chaque AREC est invitée à faire part à la FNAREC du fruit de ses réflexions et questions concernant une modification indispensable de ses statuts.

A ce jour, voici une synthèse des quelques pistes fournies et discutées en Conseil d'Administration.

A suivre...

La FNAREC collecte vos propositions et les soumettra au CA, en vue de validation et adoption en AG extraordinaire au cours du prochain congrès

- **Article 11 : Le conseil d'administration**

Le conseil d'administration est constitué

- de **six membres élus** pour **3 ans** renouvelables par tiers tous les deux ans et **rééligibles une fois**. Les candidatures doivent être déposées 24 heures au moins avant l'assemblée générale.
- et de **3 membres « invités »**
Le/la président(e) de l'AREC ayant organisé le congrès l'année précédente (année n-1)
Le/la président(e) de l'AREC organisant le congrès (année n)
Le/la président(e) de l'AREC organisant le congrès de l'année suivante (année n+1)

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de membres du conseil, ce dernier peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire en cooptant un des membres adhérents.

Ces cooptations sont soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale. Les membres ainsi cooptés ne sont investis de leurs fonctions que pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur.

Nb : Chaque année le « président / n-1 » est sortant, par définition... puisque remplacé par « le président / n »

➤ **Bureau de la FNAREC** est formé et élu par les **6 membres élus** en AG

Président et vice-président
Trésorier et trésorier adjoint
Secrétaire et secrétaire adjoint

Le vice-président et les adjoints ayant pour mission

- de seconder les « titulaires »
- d'effectuer l'intérim en cas d'indisponibilité des « titulaires » avant une nouvelle élection.
- d'assurer une continuité quand le titulaire est au bout de son mandat.

Le règlement intérieur devra résoudre les « cas particuliers » (... à définir) s'ils ne nécessitent de « modifications » des statuts.

Le conseil d'administration de la FNAREC attend donc encore d'autres suggestions, d'autres propositions, d'autres remarques et/ou questions sur ce point important.

• **Objectifs de la FNAREC cette année. (ou « Les chantiers de la FNAREC »)**

Ils avaient déjà été définis... ils ont été rappelés et complétés !

Ce sont aussi les objectifs de chaque AREC

- se faire **connaître** et **reconnaître** par le SGEC et les directions diocésaines.
Les **relations DEC / AREC** : à poursuivre.
La FNAREC peut avoir un rôle à jouer en accord avec les AREC concernées.
- mettre tout en œuvre pour « recruter » aussi les « **non enseignants** » dans nos amicales.
- **statuts de chaque AREC** : relecture pour d'éventuelles modifications...
(cf. le CR de l'AG de la FNAREC à Bordeaux)
- **statuts de la FNAREC** : des propositions, suggestions sont attendues. Les AREC devront être régulièrement relancées.
- prospecter dans les départements limitrophes à la recherche d'**AREC « en sommeil »** ou d'**autres structures** existantes. La FNAREC interviendra à ce niveau en collaboration avec les AREC concernées, les membres du CA se répartiront les tâches ultérieurement.

- La « **Convention** » du 1er et 2 juin : Il en a été question au congrès de Bordeaux (Interventions de M. Marc Braure DD de la Gironde et de Mme Huel du SGEC)
La FNAREC contactera le SGEC afin d'être – aussi – invitée.

Des informations seront données aux AREC. Mais, d'ores et déjà, on peut prendre connaissance d'un document en cliquant sur :

http://www.enseignement-catholique.fr/lecteur-pdf.php?url=http://data.axmag.com/data/201207/U50736_F101764/index.html

- **Site internet** : Quelle aide apporter si nécessaire pour en créer un ? Faire en sorte que ces sites soient à jour, ne comportent pas d'informations erronées, obsolètes...
- **Les adresses mails** : deux AREC n'ont toujours pas d'adresse mail
Utilisation des adresses mail : selon l'objet du message, veillons à utiliser les adresses appropriées à destination d'une AREC, de la FNAREC, du CA de la FNAREC, d'une personne...

- **Contacts et mise en œuvre avec les autres associations**

Chaque membre du CA a reçu le compte rendu de l'AG de la COFAEC (*Confédération française des associations amicales d'anciens et anciennes élèves et amis de l'enseignement catholique*) à laquelle la FNAREC avait été invitée. Nous remercions Françoise TASSEL et Jeannine HERVE de l'AREC Paris-Ile de France, qui ont représenté notre fédération et rédigé un compte rendu de qualité. D'autres contacts ont été pris avec la FNAREC. Ce sera une des missions des membres de la FNAREC que de donner suite.

- **Congrès 2013 à ANGERS**

Le conseil d'administration a eu un temps de travail avec l'AREC 49 (ARECA) sur l'organisation du prochain congrès des 25 & 26 septembre 2013

- **Congrès 2014**

Pierre Marie MARTIN confirme que l'AREC 22 (Côtes d'Armor) accepte d'organiser le congrès de 2014

- **Une seule et dernière remarque**

Nous devons veiller à notre crédibilité !

Nous avons pris des engagements, nous avons accepté diverses mesures à prendre... alors veillons à réduire l'écart entre le « dire » et le « faire » !

➤ **Fin de la séance : 12h**

Fait au Mans le 19 décembre 2012.

Le Président

Pierre DROUET

Le secrétaire

André DESCOUSSE

*Nous invitons les AREC à relire ou faire relire ce Compte-rendu et de le diffuser aux membres de leur **Bureau** et/ou de leur **Conseil d'Administration** et, par le biais de vos bulletins ou votre site internet par exemple, à vos **adhérents**.*